

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 mai 2024

Logement des saisonniers :

La FNSEA salue les propositions du CESE pour faire avancer un sujet indispensable pour l'agriculture et la vitalité des territoires ruraux

Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a adopté, mercredi 29 mai 2024, l'avis proposé par la commission Territoires, agriculture et alimentation dédié à la question du logement dans les territoires pour exercer une activité saisonnière. La FNSEA, syndicat patronal responsable et attentif à la situation sociale, salue les solutions concrètes proposées pour soutenir la disponibilité et l'accessibilité du logement, qui vont dans le sens de ses engagements pour résoudre les problèmes de recrutement d'une main d'œuvre essentielle pour l'activité agricole et la vitalité des territoires ruraux.

Les emplois saisonniers représentent le tiers des emplois salariés en agriculture, en équivalent temps plein. Aux côtés des aspects conditions de travail et rémunération, le sujet du logement est de ceux qui engendrent des freins au recrutement.

Consciente de cette situation et au-delà des réflexions et négociations paritaire, la FNSEA, via sa commission Emploi, mène une politique volontariste et déploie depuis de nombreuses années des dispositifs pour accompagner les employeurs dans leurs démarches Avec « Mes saisonniers agricoles » qui s'appuie sur des partenariat conclus avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Insertion (OFII), la FNSEA s'attache à permettre des embauches qui respectent la loi et la réglementation française.

En mars 2024, la FNSEA a obtenu la reconnaissance « Secteur en tension », qui dote l'agriculture des outils nécessaires à l'embauche directe. Cette reconnaissance permet de mieux encadrer les contrats saisonniers, et contribue à éviter les situations qui placent les travailleurs dans des conditions inacceptables humainement et moralement pour notre profession, et que nous condamnons fermement.

Contacts Presse: